

Sommaire

Page 02 – Projet de rénovation urbaine du Quartier Nord Peyrouat – Convention cœur de Projet : Construction. d'un Pôle Petite Enfance : choix du maître de l'opération.

Page 08 – Approbation de la révision simplifiée du Plan d'occupation des Sols n°2008-3, rue du Commandant Clère – rattachement d'un terrain à la zone Uba.

Page 11 – Cession de parcelles de terrains d'OPDHLM des Landes – rue du Commandant Clère.

Page 12 – Diagnostic énergétique sur le patrimoine communal.

Page 13 – Site Natura 2000 – Réseau hydrographique des affluents de la Midouze – Consultation des collectivités sur le périmètre issu du document d'objectif validé.

Page 13 – Commerce centre ville – adoption d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société AAP pour l'implantation d'un kiosque à journaux place de l'hôtel de ville.

Page 15– Commerce centre ville – adoption d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec madame Christelle SPINATO pour l'exploitation d'un kiosque à journaux place de l'hôtel de ville.

Page 16 – Adoption du règlement du concours des maisons fleuries.

Page 16 – Adhésion à l'association « Immeubles en fête ».

Page 18 – Fixation du tarif d'inscription au stage mer.

Page 19 – Commission Administrative Paritaire : remplacement de membres titulaires et suppléants.

Page 20 – Commission Communale de Sécurité : remplacement d'un membre titulaire.

Page 20 – Modification du tableau des effectifs communaux.

Page 21 – Attribution de subvention à l'association « 184^{ème} section des médaillés militaires » - Exercice budgétaire 2009.

Page 22 – Déclassement du domaine public d'un terrain situé boulevard du Battan en vue de sa cession à monsieur Laurent DUBES.

Page 22 – Cession d'une parcelle de terrain située boulevard du Battan à monsieur Laurent DUBES.

Page 23 – Installation de stations pour les passeports bio métriques au Service Population

Page 23 – Régie municipale de l'office de tourisme de Mont de Marsan – Modalités financières de fonctionnement provisoire.

Page 25 – Station d'épuration de Jouanas et ouvrages communs d'assainissement des villes de Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont – désignation des représentants de la ville de Mont de Marsan pour siéger à la commission intercommunale.

Page 25 – Désignation d'un membre hors conseil municipal pour siéger au conseil d'exploitation de la régie.

Page 26 – Déménagement de la bibliothèque municipale centrale.

Page 28 – Création d'une Boutique Culture, infrastructure municipale consacrée à la promotion de la vie culturelle.

Page 30 – Attribution d'une subvention de l'Agence Régionale pour le livre et l'écrit en Aquitaine.

Page 31 – Fixation des tarifs de la saison culturelle 2009/2010.

Page 35 – Don de six œuvres au musée Despiau-Wlérick.

Page 37 – Don de onze œuvres de Robert Wlérick (1882-1944) au musée Despiau-Wlérick.

Page 38 – Restauration de vingt-cinq dessins pour le musée Despiau-Wlérick – demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine et du Conseil Générale des Landes.

DECISIONS

Rachat du matériel de l'association « Le Théâtre de Feu ».

Contrat d'entretien des portes automatiques des halles de la Madeleine.

Fourniture et maintenance d'un logiciel de gestion des actes d'état civil numérisés.

Contrat pour l'entretien des locaux ANRU.

Contrat d'entretien du groupe électrogène de sécurité du théâtre municipal.

Budget principal – réaménagement de dette DEXIA.

Ouverture d'une ligne de trésorerie de 50.000 € pour la régie municipale des pompes funèbres.

Contrat de prestation de services avec l'entreprise Nidade – coordination théâtre du Pégly.

Conférence du 16 juin 2009 animée par madame Amandine PLACIN-GEAY sur le thème « Panorama de la sculpture réaliste durant le 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} siècle ».

Remboursement dette Caisse d'Epargne – budget principal.

Vente par la boutique des musées de Mont de Marsan du catalogue de l'exposition « Carlo SARRABEZOLLES (1888-1971) – de l'esquisse au colossal ».

Convention de prestation de services avec madame Régine DETAMBEL, auteur, pour assurer deux journées d'intervention dans le cadre du prix Aficion'Ados des 11 et 12 mai 2009.

Convention de prestation de services avec monsieur Jean-Paul NOZIERE, auteur, pour assurer deux journées d'intervention dans le cadre du prix Aficion'Ados des 14 et 15 mai 2009

Convention de prestation de services avec le producteur « Place au Cirque », pour assurer un spectacle intitulé « Le colporteur de la compagnie Zinc-Zinc » le 14 juin 2009.

Convention de prestation de services avec monsieur Jean-Pierre MOURGUES, animateur, pour assurer la gestion et la sonorisation lors de la journée du 5 juillet 2009 organisée par le conseil de quartier de Saint Jean d'Août.

Convention de prestation de services avec la SARL EDUCSCIENCE pour animer un atelier du 13 juin à la bibliothèque municipale.

Président : Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, **Maire**

Présents :

M. BAYARD Hervé, M. TORTIGUE Bertrand, Mme DAVIDSON Chantal, Mme LUTZ Chantal , M. PINTO Jean-Pierre, Mme DARTEYRON Eliane, M. HANNA Edmond, Mme BOURDIEU Marie-Christine, M. SOCODIABEHERE Thierry, **Adjoints au Maire**,
Mme BOUDE Jeanine, Mme HILLCOCK Anne-Marie, M. BUCHI Arsène, Mme TAUZY Claude, M. MEGE Michel, , Mme PICQUET Catherine, M. HEBA Farid,
Mme LAMAISON Jeannine, M. ROUFFIAT Bruno, Mme LAFONT Akia, Mme NAILLY Guylaine, M. BOUSQUET Olivier, M. TACHON Nicolas, M. BACHE Alain, Mme LUCY Rose, M. LAGRAVE Renaud, Mlle DAUGA Ségolène, M. EL BAKKALI Abdallah, M. GUERINI Jean-Philippe, Mme PEGUY Michèle, Mlle AVANT Sophie **Conseillers Municipaux.**

Absents excusés :

Mme COUTURIER Chantal, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur Hervé BAYARD
Madame DUPOUY-VANTREPOL Catherine, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Chantal DAVIDSON
M. LAGOEYTE Jean-François, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Nicolas TACHON
M. DEPONS Bernard, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas TACHON

La séance est ouverte à 19 h 05.

Madame le Maire : L'orage qui vient d'éclater a un petit peu décalé le démarrage de notre séance parce que certains ont été retardés dans leur cheminement vers cette salle ! J'espère qu'ils vont se réchauffer s'ils sont un peu mouillés ! Je propose à Nicolas TACHON de faire l'appel

(appel)

Madame la Maire : Je vous remercie. Je vous propose de vous prononcer à propos du procès-verbal de notre séance du 24 mars. Y a-t-il des commentaires, des propos qui auraient été déformés, des choses que vous voudriez modifier ? Très bien, pas de problème, je vous demande donc d'entériner ce procès-verbal. Il est adopté à l'unanimité.

Madame, monsieur, chers collègues, je commencerai cette séance par un hommage à un fidèle serviteur de notre ville, monsieur Jean-Pierre DUMAHUT qui nous a quitté le 11 avril 2009 à l'âge de 78 ans. Jean-Pierre DUMAHUT a consacré 47 années de sa vie à la régie des eaux de Mont de Marsan, qu'il a accompagnée dans toutes ses évolutions pour arriver à la qualité de service qui est aujourd'hui offerte aux Montois. Recruté par monsieur LAMARQUE-CANDO en juin 1962, il prend la direction des services des eaux le 1^{er} avril 1975 jusqu'à sa retraite le 1^{er} août 1991. Très attaché à sa ville et à la régie municipale des eaux et d'assainissement, monsieur DUMAHUT est élu Président du Conseil d'Exploitation de la régie en 2001, sous le mandat de monsieur Philippe LABEYRIE. Le 11 juin 2008, monsieur DUMAHUT est réélu Président du Conseil d'Exploitation en début de ce mandat. Après avoir présidé son dernier Conseil d'Exploitation le 07 janvier 2009, la santé de monsieur Jean-Pierre DUMAHUT se dégrade jusqu'à ce 11 avril 2009 où Mont de Marsan a perdu un homme à qui la ville doit beaucoup. Je voudrai transmettre au nom de l'ensemble du Conseil Municipal une pensée émue à sa veuve et à sa famille.

Je vous propose de passer maintenant à l'ordre du jour. Nous avons aujourd'hui 27 délibérations à examiner, ce qui est beaucoup moins que lors de la dernière séance qui était une séance marathon. Il est vrai que ces délibérations paraissent éparses et pas toujours lisibles par les citoyens, et je crois qu'il nous appartient d'expliquer les politiques que nous souhaitons mener au travers de ces délibérations. Ici, le sens de ces délibérations c'est simplement de mettre l'humain au cœur de nos politiques. Quand nous re-qualifions le quartier du Peyrouat en favorisant la mixité sociale, ce qui est l'objet des trois premières délibérations, nous sommes dans ce type de politique. Quand nous repositionnons et rendons plus accessibles les équipements publics pour les ouvrir au plus grand nombre, c'est la délibération 21 à propos de la bibliothèque, là aussi, c'est mettre les politiques au service des autres. Quand nous remettons en place des structures spécialisées dans leur mission de service public, par exemple la boutique culture qui amènera un plus pour notre ville, nous sommes dans la même mission, et quand nous promovons le tissu social de proximité, c'est la délibération 17 mais aussi les délibérations 6 et 7, et bien je crois que nous allons dans ce sens là également.

Je vous propose d'ores et déjà de passer à la première délibération, il y en a trois à propos du projet ANRU, dont projet de rénovation urbaine du quartier Nord, convention cœur de projet, construction d'un pôle petite enfance, choix du maître d'ouvrage de l'opération. Eliane DARTEYRON va présenter cette délibération, mais je tiens avant à remercier les services et les élus qui ont agi avec une grande efficacité pour que ce dossier vous soit présenté aujourd'hui et que le calendrier ambitieux que nous nous étions fixé soit respecté. Vous le savez, les besoins sont immenses et grandissants en terme d'accueil de la petite enfance, et les contraintes liées au financement de la Caisse d'Allocations Familiales ont fait que nous avons dû agir rapidement dans ce dossier. Pour mémoire, nous avons dû en quelques mois trouver un nouvel emplacement puisque celui prévu dans le dossier ANRU initial n'était pas modifiable immédiatement. Nous avons également fait le choix de porter la capacité de cette crèche de 27 à 60 places, compte tenu de la nécessité et du manque de garde dans la petite enfance. Tout ce travail s'est fait en lien avec l'ensemble de la communauté éducative partenaire du secteur de la petite enfance, la CAF, l'association Câlin-Câline, le Conseil Général et l'Office Public HLM. Nous avons recensé ensemble les besoins de chacun pour envisager ce futur équipement qui je crois, comblera tout le monde. Le choix du maître d'œuvre effectué par la Commission d'appel d'offres, nous le verrons, assure des garanties sérieuses de construction de bâtiments à énergie passive puisque nous souhaitons aller dans cette politique environnementale dans nos bâtiments. Je donne maintenant la parole à Eliane DARTEYRON pour présenter cette délibération.

Délibération n°1 :

Projet de rénovation urbaine du Quartier Nord Peyrouat - Convention cœur de Projet : Construction d'un Pôle Petite Enfance : Choix du Maître d'œuvre de l'opération

Rapporteur : Eliane DARTEYRON, Adjointe au Maire

En 2007, la ville de Mont de Marsan s'est engagée à participer au développement d'une politique petite enfance, aux côtés d'autres acteurs comme la Communauté d'Agglomération et le Centre Hospitalier, en signant un contrat enfance et jeunesse avec la Caf des Landes dont l'échéance est prévue au 31/12/2009. La négociation de ce contrat s'est articulée avec le projet de reconstruction de la crèche associative Câlin Câline sur le quartier du Peyrouat, dans le cadre de la convention cœur de projet ANRU.

Compte tenu des premières analyses des besoins en matière d'accueil du jeune enfant sur le

territoire de l'agglomération, il avait été acté que cette reconstruction devait s'accompagner d'une augmentation de capacité d'accueil de la crèche, passant ainsi de 27 à 40 places au terme du contrat (fin 2009). Devant l'étendue des besoins et les perspectives d'évolution de la demande en nombre de berceaux, la municipalité a fait le choix de porter le nombre de places à 60.

S'agissant d'une crèche associative, la ville de Mont de Marsan s'est engagée à prendre à sa charge les frais liés à cette augmentation de capacité d'accueil, la Caisse d'Allocations Familiales aidant la municipalité dans cet effort financier. Parallèlement, la Caisse des Landes a bloqué des fonds d'investissement pour la construction de cet équipement.

Ce projet venant renforcer le changement profond de l'image du quartier du Peyrouat, l'idée d'adjoindre à la crèche, d'autres services liés à la famille, a fait son chemin, notamment : Point information des familles, relais assistantes maternelles, lieu d'accueil enfants/parents mais également, une bibliothèque.

Le 24 novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé du lancement des études préalables et des études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Pôle Petite Enfance avenue du Peyrouat. Un programmateur : A2M a été retenu pour mener toute la phase amont du projet et notamment l'étude de faisabilité du projet. En effet l'objet de cette étude a été de vérifier si les différentes contraintes de l'opération (nature du site, réglementation, impératifs de coût et de calendrier de la maîtrise d'ouvrage) permettent la réalisation du programme.

Ce document cadre est à la fois un recueil synthétique des données concernant le site et un support de programmation concernant les orientations en matière d'aménagement de l'espace.

Il comprend quatre parties :

- . - l'examen de l'environnement réglementaire,
- . - les potentialités et les contraintes du site,
- . - l'inventaire des besoins,
- . - des propositions d'aménagement.

L'étude de faisabilité et notamment la définition des besoins ont été réalisées en concertation avec les membres d'un groupe de travail. L'ensemble des éléments de la programmation ont ensuite été traités en terme de programmation et compilés dans un programme de construction.

Les conclusions des études préalables montrent que le projet de création d'un Pôle Petite Enfance et Famille, d'une bibliothèque et d'une crèche dans le quartier du Peyrouat est intéressant à plusieurs titres :

- il constitue la première opération de construction du projet de Renouveau Urbain du quartier du Peyrouat,
- il permet de regrouper sur un même site des services complémentaires ce qui doit contribuer à diversifier les usages, renforcer l'attractivité de l'équipement, favoriser l'adaptation aux besoins spécifiques des enfants et des familles, mutualiser les locaux et optimiser leur usage.

Ce projet d'environ 1 558 m² de SHON est estimé à un coût travaux d'env. 2,6 M d'€ HT et un coût d'opération d'environ 3,8 M d'€ TTC (valeur février 2009).

Compte tenu des délais de procédure, la livraison du bâtiment est envisageable pour le printemps 2012.

Les schémas d'aménagement élaborés dans le cadre de l'étude de faisabilité ont mis en évidence les contraintes du projet :

Contraintes spatiales : bien qu'implanté sur une parcelle de dimensions satisfaisantes, le projet dispose d'une surface réduite pour son implantation en raison d'un découpage parcellaire complexe et de l'emprise de la future voie de desserte du quartier du Peyrouat qui traverse le site.

Contraintes financières : dans un premier temps, lors des études définissant le renouvellement urbain, le projet avait été estimé à 1,2 millions d'€ HT de travaux. Ces besoins ont évolué en phase programmation (augmentation du nombre de places de la crèche, approfondissement du programme du Pôle Petite Enfance et Famille, insertion du projet de la bibliothèque), le coût est réévalué à 2,6 M d'€.

Contraintes temporelles : la convention de rénovation urbaine, la nécessité d'augmenter rapidement les capacités d'accueil de la crèche, compte-tenu du contexte local de la demande, en particulier celle émanant du Ministère de la Défense, incite la Ville de Mont de Marsan et ses partenaires à démarrer le projet de construction de la crèche au plus tôt. Cependant les difficultés rencontrées pour réunir la Communauté d'Agglomération et valider le programme du Pôle Petite Enfance et Famille ont freiné le projet. A ce jour, la Communauté d'Agglomération ne souhaite pas participer à cet équipement et notamment à la modernisation de son Relais d'Assistantes Maternelles.

Face à ce constat, la Maîtrise d'ouvrage s'est orientée vers une planification du projet en deux phases :

- . - dans un premier temps, construction d'un équipement crèche et bibliothèque,
- . - dans un second temps, construction d'un Pôle Petite Enfance et Famille.

Le projet de la crèche et de la bibliothèque d'une SHON d'environ 1 256 m², estimé à un coût travaux d'environ 2,1 M d'€ HT

Une livraison du bâtiment pour le début de l'année 2011 est envisageable.

Dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre du projet de crèche et bibliothèque, il sera demandé aux architectes de réaliser un plan de masse du site comprenant l'implantation du futur Pôle Petite Enfance et Famille.

Un appel à candidature a été lancé le 5 mars 2009 pour rechercher une équipe de Maîtrise d'Oeuvre pouvant assurer les études de conception et le suivi de chantier. La remise des candidatures était fixée au 27 mars 2009. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 avril 2009 et a retenu 4 équipes :

- .Agence Métaphore – Emacoustic – Global Ingenierie – Eccta Ingenierie
- .POP Architectes (GIET – KRUPA – DE BOUSSAC) – Enerco Conseils – Actibat Aquitaine – Energie Concept – Bernard Belissen
- .SARL Nechtan CASTAING et AYGUAVIVES – Fournié Ingenierie, AMT – CARTE – ABC décibel – HTM (HQE)
- .Agence Tardieu – SETAH – BET Barbier – EURL Labadiolle – Acoustique Certification – Ideel Environnement.

A l'issu de cette première sélection, une audition s'est déroulée le lundi 4 mai et les candidats ont présenté leur équipe. A l'issu de cette audition, la commission d'Appel d'Offres propose le classement suivant :

1. POP Architectes
2. Agence Métaphore
3. Agence Nechtan
4. Agence Tardieu

Madame le Maire propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe présentée par POP Architectes.

Madame le Maire : Y a-t-il des interventions ? Vous avez bien compris qu'il s'agissait de la construction d'une crèche et de la bibliothèque, qui en fait, est le « Marque page ». Le « Marque Page » étant un établissement particulièrement apprécié par les habitants du quartier, et ayant toute sa pertinence dans ce quartier. Nous allons donc réunir dans un bâtiment commun ou tout au moins très proche, ces deux entités qui donneront au quartier des services publics de qualité.

Monsieur BACHE : Nous ne souhaitons pas, madame le Maire, nous opposer à cette réalisation, bien au contraire, parce que Mont de Marsan souffre d'un manque évident d'accueil collectif, mais souligner le bon travail que nous avons pu réaliser en commission et nous féliciter mutuellement de la bonne négociation qui a pu être menée pour obtenir ce cabinet d'architectes qui semble effectivement garantir l'ensemble des données sur lesquelles nous nous étions mis d'accord. Cependant, nous aimerions faire quelques remarques et vous poser quelques questions en soulignant quand même que ce sera une remarquable réalisation si elle est menée à son terme. Ainsi, en ce qui concerne cette future crèche, quel sera son statut ? On nous précise que cela demeurera semble-t-il une crèche associative, si tel est le cas, un bon nombre de questions se posent quand même, notamment puisque la capacité d'accueil va être augmentée d'un vingtaine de places, va se poser la question du fonctionnement, donc des coûts financiers qui vont en découler, plus important que ce qu'ils ne sont aujourd'hui. Est également posée la question du statut des personnels dans le cadre de cette crèche si elle reste associative. Je crois qu'il est nécessaire de souligner également, et c'est un aspect sur lequel je suis intervenu à plusieurs reprises lors des commissions, c'est que nous allons pouvoir utiliser, ce que j'appelle « des techniques du futur », respectueuses de l'environnement et c'est un côté très positif. Mais, en même temps, je crois que vous vous étiez engagée à nous présenter l'évolution du projet de l'ensemble de l'ANRU sur ce quartier. Aujourd'hui, les informations qui viennent à nos oreilles nous font craindre, et c'est vérifié bien que je n'ai pas pu m'en rendre compte ce matin car là où je suis allé les bureaux étaient fermés, mais j'ai regardé à travers la vitre ce qu'il en était, et quand même, la voilure baisse sensiblement sur ce projet. Elle avait d'ailleurs déjà dû être revue à la baisse dans le cadre des négociations engagées par l'ancienne municipalité avec l'ANRU puisque le projet avait été revu à la baisse, si mes souvenirs sont exacts, de 30 à 40 %. Et, aujourd'hui les échos qui me proviennent me font craindre le pire par rapport aux engagements de l'Etat. Certes, on nous dit que cela va être compensé par l'Europe avec le FEDER, mais il n'en demeure pas moins vrai qu'aujourd'hui, et j'ai encore lu la presse ce matin et il y a quelques jours avec beaucoup d'attention, je ne comprends pas cette « guéguerre » qui est en train de s'installer avec d'un côté l'Office de l'Habitat, et cette « guéguerre » que vous soulignez encore avec la Communauté d'Agglomération ! Je pense qu'actuellement, on est en train de prendre la population de l'agglomération en otage, je dis bien en otage ! Je ne cherche pas à donner les responsabilités à untel ou untel. Ce que nous pensons, nous, élus de la liste « Ensemble Mont de Marsan », c'est qu'il faudrait très vite cesser ces bêtises, j'appelle cela de la bêtise, de la bêtise politique. Il en va de l'intérêt des montois et particulièrement des jeunes générations ! Je dis cela à propos de ce dossier, je l'ai dit comme vous le savez à plusieurs reprises, mais je pourrai le redire sur d'autres dossiers. Je considère qu'il devrait y avoir beaucoup plus de coopération, d'échange et de volonté de travailler en commun de part et d'autre, sur, bien évidemment ce dossier, mais aussi sur tous les dossiers que l'on

pourrait développer. Je crois qu'il est urgent de travailler dans d'autres rapports. Pour notre part, nous renouvelons notre demande pour vous dire que nous sommes disponibles dans le cas des engagements que nous pourrions trouver, les uns et les autres pour travailler en bonne intelligence, et ceci je le redis pour terminer mon propos, pas dans notre propre intérêt d'élus municipaux, quelque soit la sensibilité politique que nous représentons ici, mais dans l'intérêt des Montoises et des Montois, et dans l'intérêt de l'ensemble des habitants de l'ensemble des habitants de l'agglomération montoise. Il y a urgence ! On peut dire ce que l'on veut, je regarde peut-être les choses avec un certain à priori, ou un regard plus politique, il n'en demeure pas moins vrai que nous sommes en train de prendre à Mont de Marsan, mais sur l'agglomération également un retard considérable par rapport à ce qui devrait être engagé en commun. Certes, cela implique des efforts des uns et des autres. Nous sommes disposés, nous, élus présents ici, à travailler comme nous l'avons dit, y compris dans le cadre des représentations inter-communales, dans l'intérêt des Montois, mais aussi dans l'intérêt des populations de l'agglomération montoise. Je pense qu'il y a urgence, et je lance un appel ce soir pour que cessent ces bêtises et ces querelles qui n'ont pas lieu d'être dans l'intérêt des populations de l'agglomération !

Madame le Maire : Monsieur BACHE, je suis ravie de vous entendre car je pense la même chose :! Je vais essayer de vous répondre point par point. Vous avez démarré votre propos au niveau de la crèche et vous l'avez fini, beaucoup plus loin.... Alors, pour ce qui est de cette crèche et de ce pôle petite enfance sachez que nous avons bien conscience qu'en augmentant beaucoup la capacité de cette crèche, nous passons à un équipement beaucoup plus important qui nécessitera bien entendu une participation de la ville plus importante en terme de fonctionnement. Il est évident que nous travaillons avec l'association Câlin Câline pour que tout cela soit viable dans le futur pour l'association et que cela représente une avancée en terme de petite enfance. Sachez que je crois que nous devons avoir une politique petite enfance particulièrement dynamique compte tenu des demandes qui sont pressantes et du retard que nous accumulons, ou plutôt qui a été accumulé parce que je ne m'inclus peut-être pas dedans, avec des choix qui n'étaient pas faits en faveur de la garde collective, et il manque sur la ville, vous l'avez dit, de très nombreuses places d'équipement collectif pour la petite enfance. C'est donc ce que nous allons travailler de façon dynamique et c'est une politique que nous mènerons de façon particulièrement active dans cet équipement et dans d'autres équipements à venir.

Deuxième chose, vous nous dites que nous diminuons la voilure pour ce qui est du projet ANRU. Alors, moi aussi j'ai lu le journal comme vous ce matin, et, je n'en suis pas tombée de ma chaise, mais j'ai un petit peu froncé les sourcils ! Nous sommes tous concernés par ce dossier qui est un dossier lourd ! Moi, je souhaite qu'il aboutisse, et tous nos partenaires, je l'imagine, souhaitent aussi qu'il aboutisse. Vous avez raison de dire qu'il faut arrêter de raconter des salades, car on ne peut pas écrire quand même que ce dossier a dix-huit mois de retard, alors qu'il y a dix-huit mois, la convention n'était pas signée. Quand à moi, je suis élue depuis quatorze mois, je ne peux donc pas avoir dix-huit mois de retard sur ce dossier ! On peut faire comme on veut ! Ce dossier, en fait, s'il a neuf mois de retard, cela est liée à la période électorale durant laquelle ce dossier n'a pas avancé, ce qui est, semble-t-il, normal. Ce dossier est le premier que nous ayons attaqué, je peux vous dire que nous le maîtrisons parfaitement, que nous en avons redéfini les contours, mais pas du tout à la baisse, les seules modifications qu'il y a eu dans ce dossier, par rapport au projet initial, au nombre de deux, concernent ce pôle petite enfance, et l'on ne peut pas dire que l'on diminue la voilure puisqu'on l'augmente, et concerne une deuxième chose dont vous dites d'ailleurs ne pas être informé, cependant, vous venez à toutes les commissions urbanisme, où ce dossier vous est présenté régulièrement par le président de la commission urbanisme. Cette seconde modification a donc été faite simplement au niveau de la voie qui traverse le quartier qui est plus rectiligne que la voie initiale qui passait le long du parc ce qui représente aussi peut-être un gain de financement avec les VRD (voirie, réseaux divers) et quelque chose de plus logique vis à vis du parc Lacaze qu'il faut

conserver comme un parc attractif évidemment pas bordé d'une route, ce qui ferait perdre de l'intérêt à cet espace public.

Vous parlez d'engagement de l'Etat, ou de désengagement, cela revient en boucle dans tous vos propos, mais, à l'heure actuelle, je ne peux que constater que l'engagement ANRU est à 13 millions d'euros, que l'Europe participe à hauteur de 2 millions d'euros et que les autres partenaires jusqu'à ce jour ne se sont pas désengagés ! Je ne parlerai de désengagement que si effectivement des fonds venaient en moins à la fin de ce dossier, mais pour l'instant, je n'ai aucune raison de parler de désengagement, d'autant que, j'en parlerai dans les questions diverses, on vient de nous annoncer que dans le projet de relance, 500.000 € ont été injectés en supplément dans ce dossier ANRU.

Vous parlez aussi de population en otage, mais moi, la population je ne veux pas la prendre en otage, et ma volonté est de faire avancer ce dossier, pas pour nous donner à nous une contenance sur un dossier, c'est surtout pour la population qui attend ce dossier et qui en a besoin. Coopération et échange, je crois qu'ils existent puisqu'il y a eu de nombreuses réunions, au niveau de tous les partenaires qui sont parfaitement au courant de ce dossier, des réunions techniques, des réunions de comité de pilotage, tout le monde est bien informé de l'évolution de ce dossier, tous les acteurs ont donné leur avis, et véritablement, on ne peut pas dire que l'on n'échange pas et qu'il n'y a pas de coopération. Le prochain comité de pilotage a lieu mercredi, là, dans deux jours.

Ensuite, vous avez glissé sur un autre sujet qui était de prendre en otage la population quand aux différents que nous pourrions avoir avec divers acteurs. J'ai le sentiment, et le sentiment profond que certains n'ont pas fait le deuil d'une élection ! Personnellement, je ne souhaite qu'une chose, c'est avancer ! Je n'ai pas été élue, sincèrement pour me mettre à dos des tas de personnes autour de moi, au contraire. Il y a un sujet lourd avec la Communauté d'Agglomération parce que nous n'avons pas la même vision de la gestion d'une agglomération, et la même vision surtout de la façon dont un bureau et les maires doivent gérer ensemble une agglomération. C'est un problème de fonctionnement lourd qui nous pose des problèmes quotidiennement. Je suis personnellement engagée dans des actions car Mont de Marsan sera un moteur ! Ceux qui ne veulent pas suivre, et bien ne suivront pas, mais Mont de Marsan avancera et là, la population ne sera pas prise en otage ! Alors, les bêtises et les querelles, je suis d'accord avec vous, il faut que cela cesse ! Je ne veux pas savoir si c'est l'Office de l'Habitat qui est en retard, ce que je sais en revanche, c'est que dans ce dossier ANRU, nous avons d'ailleurs deux délibérations où l'on met à disposition des terrains, cela fait plusieurs mois que l'on met à disposition des terrains pour des reconstructions, et nous attendons les reconstructions. Les habitants du quartier nous demandent à quelle date les reconstructions auront lieu, ce que je peux dire moi, c'est à quelle date les équipements que nous allons faire en crèche seront achevés. Je peux donner ce rétro-planning car je maîtrise ce dossier, mais le dossier des reconstructions, je le maîtrise pas, c'est l'Office Départemental qui le maîtrise ! Tout ce que je peux dire c'est que nous avons fait notre job, nous avons mis les terrains à disposition, et maintenant, il faut que les constructions commencent, c'est tout ! Je ne suis pas du tout dans la polémique, il faut que les constructions commencent parce qu'il faut que ce projet avance. Mais elles vont commencer, je n'ai aucun doute sur la motivation de l'Office Départemental et de sa directrice ! Je voudrais très simplement dire que personne ne portera le chapeau puisque j'ai lu l'article dans la presse, ce que je souhaite, c'est que chacun garde sa casquette par contre ! Moi, maire de la ville qui pilote le projet, et la directrice de l'Office de l'Habitat qui connaît bien le projet et qui veut donc avec nous le faire avancer. Pour moi, il n'y a pas de polémique, il faut que nous avancions !

Je vous propose de passer au vote.

**Oui l'exposé de son rapporteur,
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

Attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la crèche au bureau d'études POP Architectes, pour un coût d'opération de 2,6 M d'€HT avec une rémunération prévisionnelle de : 203.700 €

Autorise madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Madame le Maire : Je vous remercie car cela va être un très beau projet.

Délibération n° 2 :

**Approbation de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols n°2008-3
Rue du Commandant Clère – Rattachement d'un terrain à la zone UBa**

Rapporteur : Hervé BAYARD, Adjoint au Maire

Par délibération en date du 28 octobre 2008, l'assemblée communale avait validé l'objet de la révision simplifiée 2008-3 du Plan d'Occupation des Sols concernant le rattachement d'une parcelle à la zone Uba, le long de la Rue du commandant Clère en vue de pouvoir disposer d'un terrain constructible nécessaire en particulier aux relogements hors site du projet ANRU.

Cette même délibération avait défini les mesures de concertation.

Vu le code de l'urbanisme et en particulier les articles L123-13 et R123-21-1 relatifs à la procédure de révision simplifiée,

Vu l'arrêté du Maire en date du 8 décembre 2008 prescrivant l'enquête publique

Considérant la concertation engagée depuis l'origine de ce projet et en particulier les mesures d'affichage relatives à la procédure engagée, l'information donnée au niveau du journal local, les diverses réunions publiques relatives au projet ANRU et aux reconstructions ainsi que la mise à disposition du public du dossier durant toute la procédure,

Considérant le déroulement de cette enquête, le rapport et l'avis favorable émis par M. Patrick GOMEZ, commissaire enquêteur, en date du 28 février 2009,

Considérant que la révision simplifiée n°2008-3 telle qu'elle est présentée, est prête à être approuvée par le Conseil Municipal,

Madame le Maire : Des questions ?

Monsieur BACHE : Là aussi nous ne souhaitons pas nous opposer, mais, je vais employer le terme, pour vous répondre, je n'ai pas dit tout à l'heure madame le Maire que je n'étais pas informé. J'ai dit que vous vous étiez engagée à faire une présentation pour nous donner la réalité de l'avancée du projet tel qu'il est inscrit, tel qu'on peut le voir dans la presse au niveau de ce quartier Nord. Effectivement je pense que nous devrions avoir cette information dans le cadre d'une présentation globale. Certes, on nous dit qu'il y a une enquête publique, il y a des réunions qui se tiennent, il n'en demeure pas moins vrai que par rapport aux propositions qui sont faites, y compris ce qui était écrit dans la presse ce matin, concernant les aménagements de logements qui pourraient se faire dans

certaines sites, je pense notamment à Lacataye. J'ai essayé de réfléchir ce matin à ce qui s'était passé par rapport à ces questions là pour y avoir longtemps usé mes baskets dans ces locaux, je pense sincèrement, comme je l'ai dit en commission la semaine dernière, qu'il me semble très difficile d'aménager des logements dans cet espace, sauf à faire des parkings, cela c'est une chose, mais la conception du bâtiment me laisse à penser que cela serait très dur. Bien évidemment, on va me dire que techniquement tout va pouvoir se réaliser, sauf que cela va faire très cher au niveau de la construction et de la réalisation, cela fera très cher au niveau du m2. Ce que je pense par rapport à l'ANRU, et par rapport à tout ce qui se dit, c'est qu'il y a des terrains qui sont disponibles, y compris sur l'espace même du quartier Nord. Mon interrogation réside dans ce qui se passe quand on parle de crise immobilière, il était prévu des partenariats en terme de construction avec le privé, je ne me trompe pas monsieur BAYARD en disant cela, que le privé et d'autres organismes devaient construire. Ce sont ces informations là que l'on souhaiterait avoir, étant bien entendu qu'il y a des opérations de construction qui se font, y compris sur l'agglomération de Mont de Marsan, qui ne datent pas d'il y a vingt ans mais de quelques mois, y compris où le promoteur est obligé de vendre ses appartements aux organismes sociaux. Est-ce que l'on peut continuer à construire de ça y compris sur notre agglomération ? Je suis l'un de ceux qui pensent que c'est un « non » qu'il faut donner par rapport à ça. C'est donc de tout cela que nous souhaiterions pouvoir échanger, pouvoir parler. Vous avez parlé des aménagements, vous vous satisfaisiez qu'une route ne borde pas le parc Lacaze, je me permets de vous faire remarquer que c'est une proposition que nous vous avons faite lors de la première réunion que vous aviez initiée dans le cadre de ce projet et qu'on se félicite que vous ayez pu la retenir. C'est très bien ! Cela prouve que l'on peut travailler de concert. Nous vous reformulons ce soir cette demande d'avoir une réunion pour nous présenter l'avancée du projet. Je sais qu'il y a des présentations qui sont faites, mais il serait bien que nous ayons des informations beaucoup plus fouillées que celles que nous avons en commission, même si l'on a des échanges qui sont, je le répète ici, très fructueux.

Madame le Maire : Je comprends ce que vous voulez dire, tout en ne le comprenant pas très bien puisque je crois qu'Hervé BAYARD fait régulièrement dans sa commission d'urbanisme le point sur ce dossier, et j'imagine que vous le transmettez à vos collègues. Maintenant si vous souhaitez une réunion pour vous expliquer tout cela, je pense qu'avec Guillaume BUCHANIECK, on doit pouvoir arriver à trouver un terrain d'entente pour fixer une date et une heure qui conviennent à tout le monde pour la faire. Ainsi, tout le monde aura l'intégralité du projet et sera satisfait, nous pourrons en débattre, soyez-en sûrs. Vous nous dites que vous avez fait cette proposition, le premier jour au sujet de cette route, je ne sais pas de qui émane l'idée, mais si elle est de vous, elle est excellente, nous avons en fait accordé nos violons et c'est parfait, car l'important c'est d'avancer dans ce dossier. Nous prévoyons, au mois de juin, une réunion un soir, pour exposer à tous les conseillers municipaux, le projet dans son intégralité, qui maintenant ne bouge plus vraiment dans sa conception, par contre il bouge beaucoup au niveau de l'avancée du dossier. J'en reviens à notre délibération et je vous propose de passer au vote.

Madame LUCY : Il est vrai que vous nous promettez une réunion, nous espérons l'avoir prochainement car cela fait déjà deux ou trois fois que vous nous l'annoncez et on ne l'a toujours pas eue. Par ailleurs, cette réunion me semble très importante car, encore la semaine dernière, j'ai été sollicitée par des commerçants de la rue Rozanoff qui sont fortement inquiets car ils ne savent toujours pas ce qu'ils vont advenir. Est-ce que vous pouvez leur apporter une réponse ?

Madame le Maire : Ecoutez, les commerçants de l'avenue Rozanoff savent très bien ce qu'ils vont advenir puisqu'ils ont tous été rencontrés par Hervé BAYARD. Alors, je veux bien que l'on dise sans arrêt qu'il n'y a pas d'information, pourtant, nous avons commencé par faire des réunions dans le quartier au mois de juin l'année dernière, nous avons réuni ces commerçants, Hervé BAYARD

pourra vous le confirmer, pour les informer du projet, nous sommes en train, à l'heure actuelle de l'affiner techniquement parce que les choses sont compliquées entre le côté commercial et le côté logements car il y aura deux phases dans cet îlot, nous les avons rencontrés et certains d'entre eux étaient présents lors de la réunion publique que nous avons tenue pour la création de la ZAC, ils nous ont parlé individuellement, nous sommes à disposition et nous les rencontrerons à nouveau, il n'y a aucun souci. Je crois que les personnes, si elles le souhaitent, peuvent être informées car nous avons mis à disposition tous les moyens d'information. Et, actuellement, au niveau du point ANRU, il y a les informations sur le dossier tel qu'il va se dérouler, et les informations évolueront en fonction de l'évolution du dossier. Par contre, je comprends l'inquiétude des commerçants, elle est légitime à l'heure actuelle, car, comme ils nous l'ont exprimé, le fait que le quartier diminue en population, leur activité effectivement diminue. Il y a en effet des personnes qui sont relogées ailleurs, et pas de constructions à l'heure actuelle. Alors, je dis « Oui ! il faut reconstruire ». Nous, ce que nous pouvons certifier c'est qu'avec La Claisienne et la S.A. Colligny nous maîtrisons le foncier et nous allons avec eux traiter ce foncier et ils pourront construire en 2011 et 2012, et ensuite, il y a des reconstructions qui doivent être faites par l'Office qui a 90 % du foncier sur cet espace. Donc, après tout, dans la mesure où le B 11 a été rasé, pourquoi pas commencer à reconstruire maintenant ? C'est une question que nous avons posée à l'Office et qui, peut-être, trouvera aussi une réponse pour que la population ne baisse pas trop dans ce quartier. Voilà l'inquiétude des commerçants, et nous y répondons du mieux que nous pouvons en leur donnant les échéances qui sont de notre ressort.

Monsieur BAYARD : Je voulais simplement confirmer les propos du maire, à savoir qu'une réunion a été organisée en mairie ici, je suis allé récemment voir les commerçants, je me souviens très bien, c'était un mercredi après-midi, je les ai vus tous individuellement, et, dès que l'on a à donner une information ou à préciser des choses, nous n'hésitons pas à le faire. Je ne pense pas qu'il y ait de notre part une volonté de cacher quoi que ce soit, et dès que l'on a la possibilité de communiquer quelque chose, on le fait immédiatement.

Madame LUCY : Cela n'enlève rien au fait qu'ils nous interpellent.

Madame le Maire : Mais nous aussi nous sommes interpellés tous les jours, mais ce sont des inquiétudes qui sont légitimes et que nous comprenons très bien, et nous leur répondons...

Madame LUCY : *inaudible (n'a pas branché son micro)*

Madame LUTZ : Nous venons d'être saisis par une association de commerçants qui s'est créée avenue Rozanoff. Nous avons reçu cette information la semaine dernière, et il est question effectivement que l'on rencontre ces commerçants dans le cadre de l'association. Cela simplifiera tout au contraire, la communication. C'est bien dans notre souhait de réunir pour la première fois cette association.

Madame le Maire : Bien, je vous propose de passer au vote.

Où l'exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dossier de révision simplifiée du POS 2008-3 relative au rattachement d'une parcelle à la zone Uba.

- **Précise** que cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et qu'une mention de cet affichage sera en outre insérée dans un journal diffusé dans le département,
- **Précise** également que la présente délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par M. le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de cette révision simplifiée ou dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité.
- **Autorise** madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°3 :

Cession de parcelles de terrains à l'OPHLM des Landes – Rue du Commandant Clère

Rapporteur : Hervé BAYARD, Adjoint au Maire

Dans le cadre des reconstructions hors site du projet de renouvellement urbain du quartier Nord du Peyrouat, afin d'éviter des concentrations trop importantes de logements conventionnés, concentrations qui ne laisseraient aucune place à la mixité sociale, la ville de Mont de Marsan cède à l'OPDHLM la parcelle de terrain cadastrée section AO n° 360p, pour la construction de 15 logements conventionnés.

Cette transaction se fera à titre gracieux. Les frais de notaire et de bornage sont à la charge de l'OPDHLM.

La surface exacte après bornage s'élève à : 1745 m². (plan de bornage ci-joint)

Condition suspensive de la vente toute autre utilisation que la réalisation de logements conventionnés.

Madame le Maire : Je souhaite vous dire au sujet de cette délibération que là aussi nous avons au préalable présenté ce projet, ainsi que les esquisses des futurs logements à l'ensemble des riverains, lors d'une rencontre au mois d'avril dernier, que nous n'avons pas rencontré d'opposition forte, chacun convenant de la nécessité d'inclure plus de mixité sociale à Mont de Marsan. L'inquiétude des riverains, dans ce quartier, était plutôt liée à la voirie et à la circulation sur cet axe qui est problématique même sans l'implantation des futurs logements, nous allons donc étudier toutes les solutions possibles pour améliorer la sécurité sur cette voie. Les services techniques et Hervé BAYARD y travaillent actuellement, mais nous avons fait l'information auprès des riverains quant à ce terrain et aux constructions futures qui seront réalisées. Y a-t-il des questions ?

Madame LUCY : De quelle superficie seront ces logements ? Parce que, quinze logements sur 1700 m², à moins que vous fassiez une tour pour les y mettre, je ne vois pas trop comment vous allez pouvoir les répartir, sinon faire de tous petits logements. Alors la mixité la dedans, dans des tous petits logements, et bien il va falloir se....

Madame le Maire : Il y a 15 logements sur deux niveaux et-demi, et la surface moyenne est de 65 m². Avez-vous d'autres questions ? Je vous propose donc de passer au vote.

**Où l'exposé du rapporteur
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

Approuve la décision de céder la parcelle de terrain cadastrée section AO n° 360p, rue du Commandant Clère, à l'OPDHLM des Landes, à titre gracieux et dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine.

Décide de confier au cabinet Bémogé, géomètres-experts, 1485 rue de la Ferme de Carboué, 40000 Mont de Marsan, la réalisation du bornage,

Précise que les frais notariés et de bornage sont à la charge de l'OPDHLM,

Décide de confier la rédaction de l'acte notarié à Maître Baudoin-Malric, notaire, 88 avenue du Président J.F Kennedy, 40000 Mont de Marsan,

Autorise madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n° 4 :

Diagnostic Energétique sur le patrimoine communal

Rapporteur : Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire

Dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic énergétique (tranche ferme prévue au titre de l'année 2009 pour 100 000 €), les Services Techniques Municipaux ont organisé plusieurs réunions de travail en collaboration avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Il est possible de solliciter l'aide de l'ADEME pour son financement.

Le dossier de demande de subvention devra parvenir à l'ADEME avant le 17 juin 2009, la participation financière pouvant être fixée à hauteur de 60 % du montant investi par la ville dans le cadre de ce diagnostic.

Après lancement de la consultation des bureaux d'études spécialisés (consultation en cours), cette première partie d'étude se déroulera de Septembre à Décembre 2009.

**Où l'exposé du rapporteur
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Autorise** la réalisation du diagnostic énergétique sur l'ensemble du patrimoine communal dans les conditions prévues ci-dessus,
- **Sollicite** l'attribution d'une subvention auprès de l'ADEME au taux le plus élevé pour la réalisation de ce diagnostic.

- **Autorise** madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à solliciter le maximum de subventions pour la réalisation de ce diagnostic auprès de partenaires potentiels, et en particulier auprès de l'ADEME et à intervenir à la signature de toutes pièces ou formalités s'y rapportant.

Délibération n° 5 :

Site Natura 2000 – Réseau hydrographique des affluents de la Midouze Consultation des collectivités sur le périmètre issu du document d'objectif validé

Rapporteur : Thierry SOCODIABEHÉRE, Adjoint au Maire

Le site Natura 2000, concernant le réseau hydrographique des affluents de la Midouze, a fait l'objet d'un document d'objectifs validé par le comité de pilotage réuni le 7 décembre 2006. Cette validation fixait le principe d'une révision du périmètre géographique initial qui peut être amélioré et adapté au contexte local, suite aux inventaires et aux concertations menées.

Le périmètre initial avait été soumis à l'avis des collectivités locales et de leurs groupements. Aussi, il convient que le nouveau périmètre qui a reçu l'agrément des acteurs locaux, soit à son tour soumis à l'avis des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale territorialement concernée par la modification du périmètre.

Compte tenu des éléments précités, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le nouveau périmètre du site Natura 2000 concernant le réseau hydrographique des affluents de la Midouze situé sur le territoire communal de Mont de Marsan.

Est joint à la présente délibération un extrait de carte au 1/25000 où apparaît le périmètre validé par le comité de pilotage.

**Où l'exposé du rapporteur
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Emet** un avis favorable au nouveau périmètre du site Natura 2000 concernant le réseau hydrographique des affluents de la Midouze situés sur le territoire communal de Mont de Marsan.
- **Donne** tous pouvoirs à madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint pour intervenir à la signature de toutes pièces afférentes au dossier.

Délibération n°6 :

Commerce centre ville – adoption d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société AAP pour l'implantation d'un kiosque à journaux place de l'hôtel de ville.

Rapporteur : Chantal LUTZ, Adjointe au Maire

Afin d'améliorer l'offre commerciale du centre ville, la Ville a l'opportunité de déplacer le kiosque à journaux du pont Gisèle Halimi et de l'installer place de l'hôtel de ville, en le remplaçant par la même occasion par un équipement plus moderne qui serait mis gratuitement à sa disposition par une société spécialisée, AAP (Administration d’Affichage et de publicité), qui gère ce type d'équipement à Paris et dans une centaine de villes.

Les recettes de cette société proviennent des espaces publicitaires présents sur les façades des kiosques à journaux.

Cette opération se fait en plein accord avec l'occupante actuelle du kiosque du Pont Halimi, Madame Christelle SPINATO, qui bénéficie actuellement d'une convention temporaire d'occupation du domaine public jusqu'au 1^{er} avril 2022, et dans des conditions financières identiques.

Deux conventions temporaires d'occupation du domaine public doivent être établies pour permettre ce transfert :

- une convention entre la Ville et la société AAP, qui mettra le nouveau kiosque à disposition de la Ville jusqu'au 1^{er} avril 2022.
- Une convention entre la Ville et Madame Christelle SPINATO, dépositaire de presse, qui pourra occuper ce kiosque jusqu'au 1^{er} avril 2022.

Il est précisé que, selon la législation en vigueur, toute convention d'occupation du domaine public est par nature personnelle, incessible, délivrée à titre précaire et révocable à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le bénéficiaire ne se conforme pas aux conditions qui lui auront été imposées.

La passation de ces conventions n'entre pas dans le cadre des délégations du Maire, puisque l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, prévoit que le Maire peut décider par délégation de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. Les présentes conventions seraient conclues pour une durée de 13 ans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la première convention ci-jointe entre la Ville et la société AAP pour l'implantation d'un kiosque de diffusion de presse place du général Leclerc, face à l'hôtel de ville.

Où l'exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son cinquième alinéa,

- **Approuve** la convention d'occupation temporaire du domaine public ci-jointe entre la ville et la société AAP (Administration d’Affichage et de Publicité) pour l'installation d'un kiosque de diffusion de presse place du général Leclerc, face à l'hôtel de ville
- **Autorise** madame le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°7 :

Commerce centre ville – adoption d’une convention d’occupation temporaire du domaine public avec Madame Christelle SPINATO pour l’exploitation d’un kiosque à journaux place de l’hôtel de ville.

Rapporteur : Chantal LUTZ, Adjointe au Maire

Afin d’améliorer l’offre commerciale du centre ville, la Ville a l’opportunité de déplacer le kiosque à journaux du pont Gisèle Halimi et de l’installer place de l’hôtel de ville, en le remplaçant par la même occasion par un équipement plus moderne qui serait mis gratuitement à sa disposition par une société spécialisée, AAP (Administration d’Affichage et de publicité), qui gère ce type d’équipement à Paris et dans une centaine de villes.

Les recettes de cette société proviennent des espaces publicitaires présents sur les façades des kiosques à journaux.

Cette opération se fait en plein accord avec l’occupante actuelle du kiosque du Pont Halimi, madame Christelle SPINATO, qui bénéficie actuellement d’une convention temporaire d’occupation du domaine public jusqu’au 1^{er} avril 2022, et dans des conditions financières identiques.

Deux conventions temporaires d’occupation du domaine public doivent être établies pour permettre ce transfert :

- une convention entre la Ville et la société AAP, qui mettra le nouveau kiosque à disposition de la Ville jusqu’au 1^{er} avril 2022.
- Une convention entre la Ville et madame Christelle SPINATO, dépositaire de presse, qui pourra occuper ce kiosque jusqu’au 1^{er} avril 2022.

Il est précisé que, selon la législation en vigueur, toute convention d’occupation du domaine public est par nature personnelle, incessible, délivrée à titre précaire et révocable à tout moment si l’intérêt de la voirie, de l’ordre public ou de la circulation l’exige, ou si le bénéficiaire ne se conforme pas aux conditions qui lui auront été imposées. La passation de ces conventions n’entre pas dans le cadre des délégations du Maire, puisque l’article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, prévoit que le Maire peut décider par délégation de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n’excédant pas douze ans. Les présentes conventions seraient conclues pour une durée de 13 ans.

Dans une précédente délibération, le Conseil Municipal a approuvé une première convention permettant la mise à disposition de la ville par la société AAP d’un kiosque à journaux sur le domaine public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d’approuver la seconde convention ci-jointe entre la Ville et madame Christelle SPINATO pour l’exploitation de ce kiosque de diffusion de presse place du général Leclerc, face à l’hôtel de ville.

Où l’exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l’unanimité :

Vu l’article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son cinquième alinéa,

- **Approuve** la convention d'occupation temporaire du domaine public ci-jointe entre la ville et madame Christelle SPINATO pour l'exploitation d'un kiosque de diffusion de presse place du général Leclerc, face à l'hôtel de ville.
- **Autorise** madame le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°8 :

Adoption du règlement du concours des maisons fleuries

Rapporteur : Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire

Il est proposé à notre assemblée d'adopter le nouveau règlement du concours des maisons fleuries.

Ce règlement apporte quelques nouveautés par rapport au règlement antérieur parmi lesquelles une implication directe des Conseils de Quartier dans la présélection des candidats. Par ailleurs, les prix offerts aux participants ne seront plus des dotations en numéraire mais des bons d'achat dans jardineries locales et des lots de participation « jardins de Nonères ». Enfin, le jury pourra attribuer des prix représentatifs des thèmes spécifiques (développement durable, embellissement du domaine public, architecture paysagère...).

Il est précisé que ce règlement rentre en application pour le concours 2009 et que les élus référents des Conseils de Quartier ont émis un avis favorable sur ce projet.

Monsieur SOCODIABEHERE : Pour information, je vous précise que les inscriptions sont ouvertes depuis début mai et se clôturent au 30 juin.

Madame le Maire : « A bon entendeur, salut » pour les présents. Tous aux sécateurs, aux bêches et aux houes !

Où l'exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Adopte** le règlement du concours des maisons fleuries.

Délibération n°9 :

Adhésion à l'association « Immeubles en fête »

Rapporteur : Marie-Christine BOURDIEU, Adjointe au Maire

Née de l'initiative d'habitants du 17ème arrondissement de Paris à la fin des années 1990, l'association « Immeubles en fête » a connu un développement significatif de ses activités.

Elle agit en partenariat avec les villes, afin notamment de soutenir toutes opérations visant à développer la convivialité et renforcer la cohésion sociale dans les quartiers. Elle a ainsi créé la «Fête des voisins » en 2000.

Le concept de la manifestation « Immeubles en fête – Fête des voisins » est d'inviter ses voisins à se retrouver autour d'un verre ou d'un buffet dans une ambiance conviviale, propice aux rencontres. Une occasion simple de créer des liens, de renforcer la proximité et de développer un sens de solidarité entre les habitants.

C'est pourquoi, dans le cadre de leurs missions, les Conseils de quartier ont souhaité s'associer à cette manifestation, qui se déroulera pour la première fois à Mont de Marsan le mardi 26 mai 2009.

L'adhésion à l'association donne droit à l'utilisation du label «immeubles en fête », et permet de bénéficier de nombreux supports de communication (affiches, tracts, invitations, communiqués de presse...).

Le montant de l'adhésion pour une ville de plus de 25000 habitants s'élève à 1800 euros. Il est précisé que les crédits nécessaires à cette dépense seront imputés sur l'enveloppe allouée au budget des Conseils de quartier. Cette adhésion a été acceptée à l'unanimité par les présidents des conseils de quartier.

Monsieur BACHE : Tout simplement pour vous dire que dans certains quartiers cette fête se fait depuis de très nombreuses années, c'est le cas dans la résidence où j'habite, depuis trois ans, les habitants se retrouvent pour partager un moment de convivialité, et c'est bien que la ville de Mont de Marsan s'inscrive dans cette démarche comme certains habitants ont pu l'initier depuis quelques années. Et nous passons d'excellents moments !

Madame le Maire : C'est vrai qu'il y a tout un tas de repas de rues, de repas de quartiers, toutes ces choses que nous voulons pérenniser pour ce qui le font et encourager ceux qui ne le font pas encore, parce que l'important dans une ville, c'est peut-être de ne pas vivre isolé.

Je vous propose de passer au vote.

Où l'exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la ville de Mont de Marsan à l'association « Immeuble en fête », qui s'élève à la somme de 1.800 €.
- **Précise** que les crédits nécessaires à cette dépense seront imputés sur l'enveloppe allouée au budget des Conseil de quartier.
- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°10 :

Fixation du tarif d'inscription au Stage mer.

Rapporteur : Bertrand TORTIGUE, Adjoint au Maire

Durant les grandes vacances la Ville de Mont de Marsan a décidé d'organiser, à la base nautique de Soustons, des stages « mer » destinés à des jeunes de 12 à 16 ans.

Il est prévu 2 stages comprenant chacun un effectif de 12 personnes, d'une durée de 5 jours aux dates suivantes :

- du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet
- et du lundi 6 au vendredi 10 juillet 2009.

Les activités proposées seront à dominante surf et sauvetage côtier.

La commission municipale des sports, qui s'est réunie le lundi 6 avril dernier propose un tarif d'inscription famille à 270 €.

Il est demandé à notre assemblée de fixer à 270 € les stages « mer » destinés aux jeunes de 12 à 16 ans qui se dérouleront du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet et du lundi 6 au vendredi 10 juillet 2009 à la base nautique de Soustons.

Il est précisé que la commission municipale des sports, qui s'est réunie le lundi 6 avril dernier à émis un avis favorable pour la fixation de ce tarif.

Monsieur TORTIGUE : Une petite précision pour vous donner l'évolution des prix, ce même type de stage en 2006 avait coûté 297 € aux familles, en 2007, 309 €, en 2008, 316 €. En 2009, la ville prend à sa charge à peu près 30 % du stage.

Madame LUCY : Excusez-moi, mais je souhaiterais profiter de cette délibération pour faire une demande, puisque la ville met en place différents stages, là, c'est au bord de la mer. Cependant, je me souviens de stages également proposés par exemple au sein de la bibliothèque où il y avait par exemple des découvertes sur les sciences et plusieurs personnes m'on dit : « C'est dommage, chaque fois que l'on appelle, les groupes sont complets ». C'est à dire qu'il y a des stages, des ateliers découverte pour, on va dire, une quinzaine d'enfants, mais il est vrai que Mont de Marsan a beaucoup plus que quinze enfants dans sa population. Serait-il possible que ces stages soient refaits quelques jours après parce que beaucoup d'enfants ne peuvent pas y accéder. Il est vrai que quand on a l'information et qu'on appelle, tout est déjà clos. Personnellement, il m'est déjà arrivé à trois reprises d'appeler au moment où j'avais l'information et il était trop tard. Je ne sais pas comment passe l'information au début, qui sont les enfants qui y vont, mais l'ensemble de la population ne peut pas avoir la chance de participer à ces stages.

Madame le Maire : C'est une bonne proposition, effectivement, quand quelque chose fonctionne, autant le développer et faire en sorte d'en faire profiter le plus grand nombre et faire en sorte que les agents qui travaillent à la bibliothèque et les conservateurs aient à cœur de développer ce type de stage si la demande est là. Nous leur transmettrons donc votre demande.

**Où l'exposé du rapporteur
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Approuve** la fixation du tarif d'inscription des stages « mer », à 270 €.
- **Autorise** madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n° 11 :

Commission Administrative Paritaire : remplacement de membres titulaires et suppléants

Rapporteur : Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Suite à des difficultés de disponibilités liées à des activités professionnelles ou à d'autres représentations électorales et afin d'assurer à la Commission Administrative Paritaire de la Ville la meilleure représentation paritaire possible, il est proposé de procéder au remplacement de certains membres des catégories A, B et C comme indiqué ci-dessous :

Membres titulaires :

- Catégorie A : monsieur Jean-Pierre PINTO remplace monsieur Bernard DEPONS
- Catégorie B : monsieur Hervé BAYARD remplace monsieur Bernard DEPONS
- Catégorie C : monsieur Jean-Pierre PINTO remplace monsieur Bernard DEPONS

Membres suppléants :

- Catégorie A : monsieur Hervé BAYARD remplace monsieur Jean-Pierre PINTO
- Catégorie C : monsieur Hervé BAYARD remplace monsieur Jean-Pierre PINTO

**Où l'exposé du rapporteur
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Approuve** la liste des représentants titulaires et suppléants telle quelle vient d'être présentée à notre assemblée.
- **Autorise** madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°12 :

Commission Communale de Sécurité : remplacement d'un membre titulaire

Rapporteur : Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Suite à une difficulté de disponibilité liée à son activité professionnelle un membre titulaire de la Commission Communale de Sécurité souhaite mettre fin à ses fonctions.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir procéder à son remplacement.

Où l'exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la désignation de monsieur Bernard DEPONS, en remplacement de monsieur Arsène BUCHI, en qualité de membre titulaire de la Commission Communale de Sécurité.
- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°13 :

Modification du tableau des effectifs communaux

Rapporteur : Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Suite à la réunion de la Commission Administrative Paritaire du 28 avril dernier, et pour permettre la nomination des agents proposés au titre de la promotion interne, il est nécessaire de procéder à la création de postes au tableau des emplois communaux. Il est précisé que sauf utilisation nécessaire parallèle, les postes libérés seront ensuite supprimés dans une délibération ultérieure après avis du Comité Technique Paritaire.

Les postes créés sont repris dans le tableau annexé à la présente.

Il est ensuite également procédé à la création de postes pour permettre des nominations suite à réussite de concours.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la création des postes suivants :

Filière administrative :

- 1 poste de Rédacteur
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe

Filière animation :

- 1 poste d'Animateur

Filière technique :

- 1 poste de Technicien supérieur
- 6 postes d'Agents de maîtrise

Filière culturelle :

- 1 poste de Bibliothécaire

Où l'exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la modification et la création des postes telle que précisée dans le tableau des emplois communaux ci-annexé,
- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n° 14 :

Attribution de subvention à l'association « 184^{ème} section des médailles militaires » - Exercice budgétaire 2009.

Rapporteur : Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

La 184^{ème} Section des Médaillés Militaires est une association montoise qui, en 2014, fêtera dans cinq ans, son centenaire. Une telle commémoration donnera lieu à une manifestation d'importance regroupant tant les autorités militaires locales que les autorités civiles. Un problème technique s'est glissé dans la préparation de ce dossier de demande de subvention présenté à l'approbation du Conseil.

Il est proposé d'octroyer une subvention d'un montant de 100 €.

Où l'exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 € l'association 184^{ème} section des Médaillés Militaires.
- **Autorise** madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n° 15 :

Déclassement du domaine public d'un terrain situé boulevard du Battan en vue de sa cession à Monsieur Laurent DUBES.

Rapporteur : Hervé BAYARD, Adjoint au Maire

Monsieur Laurent DUBES, domicilié au n° 15 boulevard du Battan à Mont de Marsan a émis le souhait de se porter acquéreur de la parcelle contiguë à sa propriété, située en section CE d'une superficie de 259 m², afin d'agrandir son bien.

Afin de réaliser cette opération, il est nécessaire de la déclasser du domaine public.

Vu l'article L 1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 1^{er},

**Où l'exposé du rapporteur
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Décide** de déclasser du domaine public de la commune la parcelle située en section CE, au boulevard du Battan, contiguë à la propriété de monsieur Laurent DUBES.

- **Autorise** madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n° 16 :

Cession d'une parcelle de terrain située boulevard du Battan à monsieur Laurent DUBES.

Rapporteur : Hervé BAYARD, Adjoint au Maire

Monsieur Laurent DUBES domicilié au n° 15 boulevard du Battan à Mont de Marsan a saisi la Commune pour se porter acquéreur de la parcelle communale située à côté de sa propriété, afin d'agrandir son bien.

Cette parcelle est d'une contenance de 259 m², cadastrée section CE.

Le service des domaines a évalué ce terrain à 10 000 Euros (DIX MILLE EUROS).

Vu l'article L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le service des domaines,

Vu l'accord écrit de monsieur Laurent DUBES,

**Où l'exposé du rapporteur
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Autorise** la vente de la parcelle cadastrée section CE d'une superficie de 259 m² située boulevard du Battan, à monsieur Laurent DUBES, pour le prix de 10 000 euros (DIX MILLE EUROS),

- **Précise** que les frais notariés et de géomètre sont à la charge de monsieur Laurent DUBES,

- **Charge** l'office notarial, 1058 avenue Eloi Ducom à Mont de Marsan de la rédaction de l'acte notarié, en collaboration avec Maître OHACO-EYMERY, notaire de l'acquéreur.

- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°17 :

Installation de stations pour les passeports bio métriques au Service Population

Rapporteur : Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

La ville de Mont de Marsan a décidé de réaménager le Service Population avec l'arrivée des 3 stations nouvelles permettant l'établissement de passeports bio métriques. Ces installations sont opérationnelles depuis le 6 mai 2009.

Compte tenu des acquisitions nécessaires de mobilier, ces récents travaux peuvent être éligibles à une subvention de 4 000 € allouée par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Où l'exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** madame le Maire à solliciter cette subvention de 4 000€ auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Délibération n°18 :

Régie Municipale Office de Tourisme de Mont de Marsan – Modalités financières de fonctionnement provisoire

Rapporteur : Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal du 24 mars 2009 a créé un office de tourisme, et a confié l'exercice de ce service public à une régie municipale dont les statuts, les objectifs, les moyens et le règlement intérieur ont été également adoptés.

Lors du Conseil d'Exploitation du 20 avril dernier, la présidence de la régie a été confiée à madame le Maire.

La création de cette régie, sans personnalité morale et dotée de l'autonomie financière, implique la mise en place d'un budget annexe Office de Tourisme au budget principal de la ville. Celui-ci devrait être présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Afin de donner à la Régie les moyens de fonctionner d'ici le vote de ce budget, il convient, pour ne pas interrompre le service aux touristes et aux montois, d'autoriser Madame le Maire à régler par arrêté le fonctionnement quotidien de l'Office de Tourisme :

- création d'une régie comptable nécessaire au fonctionnement du service
- signature de conventions en matière de prestations entre le budget principal et le budget annexe "Office du Tourisme",
- signature de conventions de partenariats ou de sponsoring et intervention dans le cadre du soutien apporté aux différentes activités de la régie
- fixation par arrêté des tarifs pour la vente de produits ou activités dans la limite de 3.000 €

Où l'exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** la création du budget annexe Office du Tourisme au Budget Principal de la Ville, étant précisé que le cadre comptable sera délibéré fin juin 2009.
- **Précise** que ce budget annexe sera soumis à l'instruction comptable, et autorise toutes démarches auprès des services du Trésor Public, ou auprès des services fiscaux notamment en matière d'assujettissement éventuel à la TVA.
- **Précise** qu'en application du CGCT, notamment de l'article L 2122-22, Madame le Maire est autorisée à intervenir à la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- **Précise** que ce budget annexe fonctionnera avec le même compte 515 que le budget principal de la Ville.
- **Autorise** madame le Maire à signer des conventions en matière de prestations entre le budget principal et le budget annexe "Office de Tourisme",
- **Autorise** madame le Maire à signer toutes conventions de partenariats ou de sponsoring et à intervenir dans le cadre du soutien apporté aux différentes activités de la régie
- **Autorise** madame le Maire, à fixer par arrêté des tarifs pour la vente de produits ou activités dans la limite de 3 000 €
- **Autorise** madame le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Pour votre information, je souhaite vous dire que le Conseil d'Exploitation de la Régie a été complété de la manière suivante pour le troisième collègue :

Les représentants des associations intéressées par le tourisme :

- Madame Giovanna MAURIN, Mont de Marsan et Saint Pierre Accueil
- Monsieur Alain LAFOURCADE pour l' AAL-ALDRES

- Monsieur Robert MARTY pour l'association artistique et culturelle de la BA 118
- Monsieur Michel LESEIGNOUX, Président départemental UFOLEP.

Le Conseil d'Exploitation a élu son Président et son Vice-Président :

- je suis moi-même Présidente,
- Monsieur Jérémie LEPERE a été élu Vice-Président

Délibération n°19 :

Station d'épuration de Jouanas et ouvrages communs d'assainissement des villes de Mont De Marsan et Saint Pierre Du Mont- Désignation des représentants de la ville de Mont De Marsan pour siéger à la commission intercommunale.

Rapporteur : Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire

La commission intercommunale chargée du suivi de la station d'épuration de Jouanas et des ouvrages communs d'assainissement compte huit membres : 4 conseillers municipaux de Mont de Marsan et quatre conseillers municipaux de Saint Pierre du Mont.

Notre assemblée doit procéder à la désignation des 4 membres du conseil municipal de Mont de Marsan qui siégeront à cette commission.

Où l'exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la désignation de :
 - o Thierry SOCODIABEHERE, adjoint au maire,
 - o Chantal COUTURIER, conseillère municipale,
 - o Edmond HANNA, adjoint au maire,
 - o Renaud LAGRAVE, conseiller municipal

membres du conseil municipal et membres du conseil d'exploitation de la régie des eaux et d'assainissement pour siéger à la commission intercommunale chargée du suivi de la station de Jouanas

Délibération n°20 :

Désignation d'un membre hors conseil municipal pour siéger au conseil d'exploitation de la régie.

Rapporteur : Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire

Suite au décès de monsieur DUMAHUT qui avait été désigné, par délibération en date du 3 avril 2008, membre hors conseil municipal, il y a lieu pour notre assemblée de procéder à la désignation d'un nouveau membre.

**Où l'exposé du rapporteur
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Approuve** la désignation de **monsieur Philippe EYRAUD** en qualité de membre hors conseil municipal pour siéger au Conseil d'Exploitation de la régie municipale des eaux et d'assainissement.

Délibération n° 21 :

Déménagement de la bibliothèque municipale centrale

Rapporteur : Chantal DAVIDSON, Adjoint au Maire

La bibliothèque municipale centrale souffre d'un déficit fonctionnel du à la vétusté de ses locaux qui ne sont plus en adéquation avec les critères requis pour exercer correctement sa mission de lecture publique :

- espaces internes insuffisants pour l'équipement et le stockage des collections,
- bureaux des agents et conditions de travail inadaptés,
- accessibilité du bâtiment dont les locaux sont hors normes, pour les personnes et usagers à mobilité réduite.

La continuité du service public étant une priorité, la commune entend poursuivre sa mission sur la lecture publique en installant temporairement la bibliothèque centrale dans un espace se situant au rez-de-chaussée du Théâtre municipal offrant ainsi un cadre fonctionnel d'un bon niveau d'exigence qualitative et ce jusqu'à l'ouverture de la médiathèque communautaire prévue pour 2012.

Madame le Maire : Dans la mesure où nous avons un espace vacant, nous essayons d'améliorer les conditions de la lecture publique sur la ville qui sont effectivement difficiles pour tous les publics, de le rendre accessible, d'en faire un lieu plus ouvert, et certainement un lieu où il y aura plus d'attractivité que dans les locaux actuels, ce qui nous permet de pouvoir proposer à la Communauté d'Agglomération les locaux actuels pour pouvoir développer les collections futures de la Médiathèque. En effet, monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération nous avait interrogés sur l'éventualité d'un local pour pouvoir travailler sur les futures collections de la Médiathèque, nous mettrons donc à disposition de la Communauté d'Agglomération cet espace, donc la salle de lecture actuelle. Je crois également que nous donnons aux Montois un épisode intermédiaire de trois ans, d'ici je pense la fin de la construction de la Médiathèque, pour qu'ils puissent un peu se réapproprier la lecture publique de façon positive. De plus, la DRAC est particulièrement favorable à ce projet, nous l'avons donc bien sûr poursuivi avec rapidité puisque les choses devraient être finalisées assez rapidement, au mois de juin j'espère.

Madame LUCY : Excusez-moi de profiter également de cette délibération pour vous demander ce qu'il en est des Nouvelles Galeries. Y a-t-il des projets ? Pourrait-on en savoir un petit plus s'il vous plait ?

Madame le Maire : Malheureusement, je me répète car les Nouvelles Galeries appartiennent à une propriétaire, mais pas uniquement à elle puisqu'ils y a plusieurs intervenants dans la société qui est

propriétaire, et, à l'heure actuelle, nous voyons plutôt défiler des personnes qui sont intéressées, qui ont fait des propositions, qui sont reparties sans réponse, ou avec des réponses plus ou moins négatives ou des prix incompatibles avec le lieux. Je ne sais pas qu'elle est la motivation pour vendre de la propriétaire à l'heure actuelle, je me pose beaucoup la question, cela m'inquiète énormément. Je pense que nous allons très rapidement prendre une décision, soit de mettre en place une DUP, soit une ZAC sur cette zone, ce qui va nous prendre du temps, mais pas plus de temps que d'attendre de voir cet immeuble changer de propriétaire. Il y a eu en effet beaucoup de propositions et notamment un Monoprix, particulièrement intéressant à cet endroit-là, d'autres propositions commerciales de plusieurs boutiques, mais tous les interlocuteurs qui ont rencontré la propriétaire sont repartis avec des réponses soit négatives, soit évasives, soit pas de réponse du tout. Ceci fait que je m'interroge sur la motivation de la propriétaire de vendre et cela représente un très gros problème pour la ville.

Madame LUCY : Elle refuse sur l'objet du commerce qui pourrait y avoir, sur un prix de vente ? Est-ce que vous en savez un peu plus ? Est-ce qu'elle ne veut pas y voir ce style de Monoprix, a-t-elle une idée précise ?

Madame le Maire : Franchement, je crois que c'est un peu des deux, et, je vous le dis, je m'interroge vraiment sur sa volonté ou non de vendre. Maintenant, nous l'avons déjà rencontrée plusieurs fois, nous continuerons à lui demander comment les choses se passent, mais, de l'autre côté nous avons les investisseurs potentiels qui sont ennuyés de cette situation. Effectivement, nous avons eu des propositions d'investissements particulièrement intéressantes, si nous devons donc partir vers des procédés techniques, des outils qui nous permettraient d'avoir des leviers, nous allons les mettre en place même si cela demande un petit peu de temps, car je trouve que ce centre ville ne peut plus rester sans un équipement de qualité et d'appel à cet endroit.

Y a-t-il des questions en ce qui concerne la délibération ? Nous prenons souvent des tangentes, mais cela permet de discuter de divers sujets.

Monsieur BACHE : Pour vous interpeller sur les problématiques que nous avons soulevées la dernière fois, lisez le Sud-Ouest aujourd'hui, on comprendra toute notre interrogation et notre réflexion, et l'interpellation de madame LUCY par rapport à cela. par rapport aux commerces en général sur l'agglomération.

Madame le Maire : Il faut savoir qu'il y a des volontés d'investissement sur la ville, et cela c'est une bonne chose. Maintenant, il faut que nous soyons présents, enfin, quand il s'agit d'opération qui vont de propriétaires privés à des promoteurs privés, nous pouvons mettre en relation les personnes et essayer de dynamiser la transaction, mais nous n'avons pas de pouvoir, j'ai bien compris ce que vous disiez. Il y a des investisseurs qui sont intéressés par Mont de Marsan, c'est cela qui est important.

Monsieur BACHE : Comme je vous le disais lors du dernier conseil municipal, bien évidemment, la ville n'a pas forcément pouvoir, mais elle peut être force politique volontaire dans le cadre de tout ce qui peut être aménagement commercial. Je pense que là aussi, je le dis encore avec beaucoup de force il faut que nous ayons une réflexion globale au niveau du territoire de vie, au niveau de notre territoire de vie, qui nous appartient à tous, qui peut aller du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest. Voilà ! pour faire court.

Madame le Maire : Je partage entièrement tout ce que vous dites monsieur BACHE, mais il faut que nous ayons la réflexion, et nous ne pouvons pas l'avoir tous seuls pour notre bassin de vie de 54.000 habitants. Pour l'instant, je travaille sur la ville de Mont de Marsan, je suis au courant des

dossiers montois, et j'en appelle moi aussi aux partenaires de l'agglomération pour que nous travaillions ensemble sur ces projets.

Monsieur BACHE : Je précise bien, madame le Maire, il n'y a pas que l'agglomération, moi je me place au-delà, car, quand on regarde la vie montoise en général ou de l'agglomération, on sait très bien les uns et les autres que c'est chaque jour plusieurs milliers de personnes qui nous viennent d'Hagetmau, de Tartas, de Roquefort, etc. Moi je parle de bassin de vie, la réflexion doit aller au-delà de l'agglomération.

Madame le Maire : Ces bassins de vie ou pour les commerçants, ces zones de chalandise, vous pouvez l'expliquer comme vous le voulez, c'est la même chose. Je suis d'accord avec vous. Bien nous revenons à notre bibliothèque et à nos livres, et je vous propose de voter cette délibération.

**Où l'exposé du rapporteur
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

Considérant l'intérêt de poursuivre la mission de service public sur la lecture publique dans de meilleures conditions jusqu'à l'ouverture au public de la future médiathèque communautaire,

- **Autorise** le déménagement de la bibliothèque centrale et son installation temporaire au rez-de-chaussée du Théâtre municipal, dans un espace libre de toute occupation.
- **Autorise** madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 22 :

Création d'une Boutique Culture, infrastructure municipale consacrée à la promotion de la vie culturelle.

Rapporteur : Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire

La Boutique Culture est un lieu de vie intergénérationnel spécifique qui fonctionnera au plus près des publics par la diffusion d'informations et de prestations culturelles et de divertissement. Pour remplir ses missions en direction de tous les publics, son positionnement devra être en centre ville, facile d'accès et en rez-de-chaussée, l'espace le plus adapté est le rez-de-chaussée du théâtre municipal en lieu et place de l'enseigne France Loisirs (ancien occupant).

Fonctionnement : l'ouverture de la boutique culture est prévue pour le mois de juin 2009. Elle accueillera les publics du lundi au samedi de 9h à 18h30.

Personnel : 2 agents en rotation seront nécessaires.

Le logiciel de billetterie CIMA actuellement au service culturel, lequel avec deux étages à monter n'offre pas les possibilités d'accessibilité simples et faciles, qui de surcroît ne présente pas une

visibilité suffisante à l'action culturelle, y sera transféré dans l'objectif d'apporter un meilleur service aux publics.

Madame PEGUY : Je voudrais juste savoir si les personnes qui seront affectées à ce kiosque sont issues de l'actuel service culturel ; en effet, j'ai lu les onze points des missions attribuées à ce kiosque, et pour l'instant, ces missions étaient confiées au personnel qui occupe actuellement les locaux de l'office de tourisme et du service culturel, alors je voulais savoir si ces deux personnes étaient deux agents municipaux issus de ce personnel.

Madame le Maire : A priori, vous avez bien compris que nous avons remis l'office de tourisme dans son contexte pour qu'il fasse du tourisme, et créé une boutique culture qui fera de la culture. Nous avons redéfini les structures et, à l'heure actuelle, le choix qui a été fait quant au personnel, c'est de garder sur l'office de tourisme les personnes qui y travaillent, et, pour la boutique culture, c'est de trouver en interne des personnels qui acceptent d'avoir des formations et d'assurer cette mission.

Madame PEGUY : D'accord, donc, le personnel qui est affecté à l'office de tourisme, enfin, on ne sait plus très bien comment appeler les choses, mais sur l'office du tourisme et au service culturel restent là ?

Madame le Maire : Bien sûr, mais l'office de tourisme c'est l'office de tourisme ! Le service culturel est actuellement physiquement au dessus de l'office de tourisme, mais ces deux services sont totalement séparés. Alors, il est certain que jusqu'à présent il n'y avait certainement pas d'autres moyens ou d'autres moyens n'avaient pas été recherchés pour par exemple vendre la billetterie pour le service culturel, mais maintenant, cela sera réalisé par la boutique culture qui aura pour mission en plus un rôle d'information comme vous avez pu le lire aussi. Les agents qui sont à l'office de tourisme, je le répète, restent à l'office de tourisme et feront du tourisme. D'autre part, des agents seront affectés à la boutique culture pour avoir cette mission d'animateurs de la boutique culture.

Madame PEGUY : Je confonds peut-être les choses, mais lorsque vous achetez des billets pour un spectacle, on ne monte pas forcément au service culturel. Pour les abonnements, oui, mais pour un spectacle en cours, on ne monte pas pour acheter ces billets.

Madame le Maire : Maintenant, vous ne monterez plus du tout, vous irez à la boutique culture, tout sera de plein pied, accessible à tout le monde, que ce soit pour un billet ou un abonnement.

Madame PEGUY : Ma question portait uniquement sur le personnel.

Madame le Maire : Les choses ne sont pas encore décidées, ni complètement organisées par madame RABASEDA et Chantal DAVIDSON, mais de toute façon, ce seront soit des personnels du service culture ou d'autres personnes qui seront formées et qui porteront cette mission dans la boutique culture. Les choses seront séparées, mais ceci n'a rien d'extraordinaire bien sûr et chacun sera dans sa mission bien déterminée.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Où l'exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Considérant l'intérêt de créer un lieu spécifique qui sera en prise directe avec les publics pour une meilleure diffusion et un élargissement de l'offre culturelle,

- **Entérine** la création d'une nouvelle infrastructure, la « Boutique Culture », de lui confier les missions de prestations, d'information culturelles et de communication.
- **Décide** la création de la « Boutique Culture » qui sera située en centre ville, place du Général de Gaulle, au rez-de-chaussée du Théâtre municipal.
- **Autorise** madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 23 :

Attribution d'une subvention à l'Agence Régionale pour le livre et l'écrit en Aquitaine.

Rapporteur : Madame Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire

Dans le contexte de l'ouverture du nouvel établissement pénitentiaire de Mont-de-Marsan, un service de médiathèques a été mis en place au sein même de la prison. Ce service comprend 4 bibliothèques de 25 m² chacune, soit 2 bibliothèques pour les prévenus en longues peines et 2 bibliothèques pour les prévenus en courtes peines.

A ce titre le Ministère de la Justice avait accordé un crédit de 65 000 € pour leur dotation en livres. Grâce à la mobilisation des professionnels du livre, dont la bibliothèque municipale de Mont-de-Marsan, la médiathèque départementale des Landes et l'Agence Régionale pour le Livre en Aquitaine (ARPEL), les acquisitions ont pu être établies par la sélection puis l'achat de plusieurs milliers d'ouvrages. En revanche, le traitement de ces documents, leur catalogage informatisé et la mise en place des 4 bibliothèques représentent un travail conséquent et technique pour lequel le personnel de surveillance ne dispose ni de compétences, ni du temps nécessaire.

Après plusieurs réunions entre les 6 partenaires du projet (Centre pénitentiaire, Direction interrégionale des services pénitentiaires, Service pénitentiaire d'insertion et de probation, ville de Mont-de-Marsan représenté par sa bibliothèque, Conseil général représenté par sa médiathèque, Agence régionale pour le livre et l'écrit en Aquitaine et DRAC Aquitaine), il a été convenu que la tâche à réaliser représente environ 3 mois de travail. Or, ni les équipes de la bibliothèque municipale, ni celle de la médiathèque départementale des Landes, ne sont en mesure d'effectuer un tel travail actuellement : la première ayant à s'occuper prochainement du marché des collections de la future médiathèque communautaire, et la seconde étant en pleine restructuration.

L'alternative retenue par les partenaires consiste à recruter contractuellement une personne compétente pour mener à bien cette opération. Le plan de financement serait le suivant :

Dans le cadre de la mise en place de l'Établissement pénitentiaire de Mont-de-Marsan, la ville a été sollicitée par le Directeur régional des affaires culturelles en Aquitaine afin de participer au cofinancement de l'embauche d'un contractuel qui sera en charge de l'équipement et du catalogage des documents destinés aux 4 bibliothèques de la prison, ainsi que de leur mise en place.

Cette subvention de la ville sera attribuée à l'ARPEL Aquitaine (Agence régionale pour l'écrit et le livre) en charge de l'organisation et du portage financier de l'embauche et d'une mission générale d'aide aux bibliothèques des Etablissement pénitencier sur tout le territoire de la Région Aquitaine.

Monsieur BACHE : Au regard de la gestion de la prison, telle qu'elle est aujourd'hui, alors, je ne m'éloigne pas du sujet, je ne vais pas parler de la gestion, c'est semble-t-il assez compliqué, on va faire court là-dessus ! Cependant, je sais qu'il y a une partie de gestion qui est privée dans cette prison, je ne comprends pas de ne pas les trouver dans ce partenariat. Là aussi je considère, non pas pour nous opposer, mais quand même là, on voit bien que c'est une responsabilité globale au niveau de l'Etat. L'Etat se devrait d'assumer l'intégralité de ce qui se passe dans ce centre pénitencier, et une fois de plus, même si la somme est modique mais quand on additionne tout à la fin d'un budget, cela fait des sommes quand même assez conséquentes, on fait appel à la collectivité. Je fais cette remarque parce qu'il me semble qu'ils auraient pu être sollicités parce qu'ils participent, même pour s'enrichir, dans le cadre du marché qu'ils ont obtenu.

Madame le Maire : Le fonctionnement du centre pénitentiaire je ne le connais pas très précisément, enfin si, je le connais un petit peu, sinon qu'effectivement tout ce qui ressort de la gestion du logement, du vivre et du couvert, c'est une gestion privée, mais là, nous sommes dans une autre mission. Moi je constate sur ce plan de financement que le centre pénitentiaire de Mont de Marsan, la Direction Inter-Régionale des services pénitentiaires y participe également, et, comme à l'heure actuelle, c'est nous qui avons la compétence lecture publique, il est obligatoire pour nous de participer. Sur l'agglomération, c'est la ville de Mont de Marsan qui a la compétence de lecture publique, nous participons donc en espérant que le développement de ces bibliothèques apportera aussi certainement une meilleure qualité de détention aux détenus.
Je vous propose de passer au vote.

**Où l'exposé du rapporteur
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

Considérant la mission de lecture publique de la ville de Mont-de-Marsan dont l'objet est de garantir pour tous l'accès au savoir sur l'ensemble de son territoire y compris les établissements pénitentiaires,

- **Décide** d'accorder la subvention de 2 000 € à l'ARPEL Aquitaine, Agence régionale pour l'Écrit et le Livre, 137 rue Achard 33300 Bordeaux
- **Autorise** madame le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°24 :

Fixation des tarifs de la saison culturelle 2009/2010

Rapporteur : Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire

La Ville de Mont-de-Marsan a choisi de programmer sa saison culturelle 2009/2010 (spectacles vivants, résidences artistiques de création, séances scolaires) dans trois lieux culturels : Espace François Mitterrand, Théâtre Municipal, Théâtre du Pégly, avec un projet cirque hors murs sous chapiteau. Dans ce cadre, elle proposera dès le mois de juin, à la Boutique Culture, place Charles de Gaulle, l'ouverture au public de la vente de ces spectacles en abonnement ou en billetterie simple.

Les missions définies pour cette nouvelle infrastructure qu'est la Boutique Culture se déclinent en informations et prestations culturelles. La population montoise et de son agglomération sera sans doute très représentative dans la fréquentation de ce lieu fédérateur ouvert à tous les secteurs sociaux, culturels, éducatifs, et à tous les âges.

La Ville de Mont-de-Marsan s'est attachée à proposer une saison variée, ouverte au plus grand nombre et accueillant des compagnies culturelles nationales, régionales ou locales.

Les tarifs proposés ci-après reflètent la richesse et l'originalité de cette programmation et tiennent compte de la capacité d'accueil des différentes salles. Les tarifs de l'Espace François Mitterrand sont identiques à ceux de la saison passée, les tarifs du Théâtre Municipal et du Théâtre du Pégly ont été étudiés au plus juste, en fonction aussi des tarifs pratiqués par les autres théâtres de même capacité de la région Aquitaine.

Il est donc proposé au conseil municipal de voter les tarifs 2009/2010 tels que présentés ci-après :

Tarifs 2009/2010	Espace François Mitterrand (Tarifs identiques à la saison 2008-2009) (1500 places)		Théâtre Municipal (545 places)		Théâtre du Pégly (180 places)	Théâtre du Pégly Hors murs (cirque sous chapiteau 650 places)
	Série 1	Série 2	Série 1	Série 2		
Plein tarif	30,00 €	26,00 €	18,00 €	12,00 €	15,00 €	23,00 €
Tarif CE	28,00 €	24,00 €	16,00 €	10,00 €	13,00 €	21,00 €
Tarif réduit	15,50 €	14,00 €	16,00 €	10,00 €	10,00 €	18,00 €
Spectacle « l'empiafée » Hors abonnement			30,00 € Abonnés : 28,00 €	26,00 € Abonnés : 24,00 €		
Enfants, scolaires		9,50 €	8,00 €	8,00 €	5,00 €	10,00 €
Scolaires en matinée	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Tarif famille et Abonnés						20,00 €
Abonnement 2 spectacles	56,00 €	48,00 €	33,00 €	23,00 €	26,00 €	

Abonnement 3 spectacles	80,00 €	70,00 €	45,00 €	33,00 €	33,00 €	
Abonnement 4 spectacles	106,00 €	92,00 €	60,00 €	44,00 €	44,00 €	
Abonnement 5 spectacles	125,00 €	110,00 €	75,00 €	55,00 €	55,00 €	
Abonnement 6 spectacles			90,00 €	66,00 €	66,00 €	
Abonnement 7 spectacles			105,00 €	77,00 €		
Abonnement 8 spectacles			120,00 €	88,00 €		
Abonnement 9 spectacles			135,00 €	99,00 €		
Abonnement Jeune public			24,00 €			
EIL non numérotés			8,00 €	8,00 €		
Horace					5,00 €	

Abonnement Jeune public	De 3 à 12 ans	24,00 €
4 spectacles	Kopicodos	Théâtre du Pégé
	Les cloches des 4 saisons	<u>Théâtre du Pégé</u>
	Le Cirque (sous chapiteau)	Théâtre du Pégé hors murs
	L'ombre orchestre	Théâtre Municipal

Monsieur LAGRAVE : Qu'est-ce que vous appelez les tarifs au plus juste ? A part une augmentation, j'ai bien compris.

Madame DAVIDSON : Par rapport bien évidemment au coût de la prestation de la compagnie théâtrale par exemple et en fonction de la jauge du nombre de téléspectateurs possibles, on essaie d'établir le tarif au plus juste de façon à rentrer dans nos frais tout en proposant des prix corrects aux spectateurs.

Monsieur LAGRAVE : Ma question est : « quel est le pourcentage d'augmentation du prix des places sur le théâtre municipal et dans le cadre du Pégé par rapport à l'année dernière ? ».

Madame le Maire : Par rapport à l'année dernière, pour le théâtre municipal c'est difficile, il n'y avait pas de représentations.

Monsieur LAGRAVE : D'accord, excusez-moi, donc par rapport au moment où il y avait des spectacles en l'occurrence au théâtre municipal. Je sais bien qu'il y avait des travaux !

Madame DAVIDON : Au théâtre municipal en ce qui concerne les derniers spectacles, ils remontent à pas mal de temps et nous n'en avons plus de traces, quant au théâtre du Pégly, c'était une association qui gérait. Elle appliquait donc les prix qu'elle voulait.

Monsieur LAGRAVE : Attendez, les derniers spectacles au théâtre municipal c'était pas en 1840 !

Madame le Maire : Non, mais je pense que c'était à l'époque du franc !

Monsieur LAGRAVE : Non, vous plaisantez !

Madame le Maire : Non, monsieur LAGRAVE, des pièces de théâtre, il y a fort longtemps qu'il n'y en plus.

Madame DAVIDSON : C'était des spectacles associatifs qu'il y avait surtout au théâtre. C'est l'association qui déterminait le tarif.

Monsieur LAGRAVE : Il n'y a donc pas d'éléments de comparaison.

Madame DAVIDSON : Non.

Madame le Maire : Maintenant, si vous le souhaitez, nous rechercherons les délibérations sur le coût des pièces de théâtre au théâtre municipal, je vous le dis, elles seront en francs, mais nous comparerons. Les pièces de théâtre étaient programmées exclusivement au niveau de l'espace François Mitterrand, mais le théâtre municipal ne recevait plus que du théâtre associatif qui fixait lui-même ses tarifs qui étaient bien sûr bas. Par contre cette année, nous aurons au théâtre municipal des représentations théâtrales de compagnies régionales, voire nationales, et le théâtre retrouvera sa fonction première.

Madame LUCY : Vous disiez que vous ne pouviez pas comparer par rapport aux anciens tarifs du théâtre, mais ici dans la délibération vous parlez que les prix ont été aussi étudiés au plus juste en fonction des tarifs pratiqués par les autres théâtres de même capacité de la Région Aquitaine. Donc, essayez de nous donner approximativement ces prix là et on verra.

Madame DAVIDSON : Mais, ce sont ceux là, ce sont les mêmes tarifs que nous avons appliqués.

Madame LUCY : Oui, mais à peu près, est-ce qu'on est en dessous, en dessus ?

Madame DAVIDSON : Disons que l'on est dans la moyenne puisqu'ils ne sont pas au centime près. On a fait une moyenne des théâtres équivalents, comme Agen, Bayonne, Auch, enfin, de l'Aquitaine. A titre indicatif, nous sommes plus bas que Bayonne.

Madame LUCY : Est-ce que la programmation a été déterminée pour l'année qui vient au théâtre ?

Madame DAVIDSON : Oui, tout à fait, on va vous la présenter en juin.

Madame le Maire : Nous aurons une programmation très intéressante, variée, et....

Madame DAVIDSON : Mais vous pouvez demander à madame PEGUY et à monsieur GUERINI puisqu'ils ont eu la programmation.

Madame PEGUY : Mais je leur ai fait part de la programmation et de ce que j'avais dit aussi en commission, de l'éclectisme et du choix intéressant me semble-t-il des spectacles.

Madame DAVIDSON : Elle vous réserve la surprise alors !

Madame LUCY : Elle nous l'a dit, mais elle ne nous a pas donné le contenu ! Je plaisante Michelle, je plaisante !

Madame PEGUY : Oui, vous me faites confiance !

Monsieur GUERINI : Madame le Maire, chers collègues, je confirme ce que vient de dire Michèle PEGUY, j'ai en effet eu la programmation, cela me semble équilibré, intéressant. Il me semble que l'on pourrait peut-être utiliser un peu plus l'espace François Mitterrand pour, comment pourrais-je dire, des spectacles un petit peu « funky » si vous me permettez l'expression, mais sinon, l'ensemble de la programmation me semble très équilibré.

Monsieur LAGRAVE : Il faut retirer le mot « funky », c'était « Rock en Roll » qu'on avait dit !...

Monsieur GUERINI : Si monsieur LAGRAVE permet, je maintiens « Funky »...

Madame le Maire : Alors moi je vous dis « Yes ! »
Bien, je vous propose donc de délibérer sur ces tarifs.

**Ouï l'exposé du rapporteur
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Approuve** les tarifs de la saison culturelle 2009/2010
- **Décide** que la vente des abonnements ou des billets de la saison culturelle 2009/2010 s'effectuera dans les locaux de la Boutique Culture, située place Charles de Gaulle
- **Autorise** madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les différents documents ou pièces se rapportant à la présente délibération.

Madame le Maire : Je vous remercie, et je remercie également le service culture qui a mis en place cette programmation que vous découvrirez complètement au mois de juin, et qui a travaillé sur ces tarifs. Je sais que tout cela a été beaucoup de travail.

Délibération n° 25 :

Don de six œuvres au musée Despiau-Wlérick

Rapporteur : Guylaine NAILLY, Conseillère Municipale

Suite à l'arrivée du fonds d'atelier Kretz à Mont-de-Marsan, la Ville a été sollicitée par un

ancien modèle du sculpteur pour le don de six œuvres lui appartenant. Il s'agit du buste en terre cuite du donateur, Mademoiselle Cécile Coutin, Conservateur à la Bibliothèque Nationale de France, buste réalisé par Léopold Kretz en 1979, le musée conservant déjà le plâtre original. Ce don vient compléter le riche fonds d'atelier consacré à l'artiste. Ce don permet aussi de faire entrer dans les collections une œuvre du sculpteur Emmanuel Cavacos, artiste grec de la génération de Charles Despiau, ainsi qu'une œuvre très récente du sculpteur Catherine Cairn. Cet ensemble d'œuvres est complété par trois œuvres du sculpteur Gilbert Privat sur la thématique de la danse, récurrente dans la production des sculpteurs de l'entre-deux-guerres.

Afin d'enrichir les collections des musées de notre ville, il est proposé d'accepter le don des œuvres suivantes :

- Catherine Cairn (XXI^{ème} siècle), Tête de Saint-Louis, pierre reconstituée, h.30 cm (3000 €)
- Léopold Kretz (1907-1990), Buste de Cécile Coutin (1979), terre cuite, h. 43 cm (2000 €)
- Emmanuel Cavacos (1885-1933), Danseuse en tunique courte, terre cuite (1500 €)
- Gilbert Privat (1892-1969), Séguédille (vers 1933), plâtre, h. 25 cm (1500 €)
- Gilbert Privat (1892-1969), Fandango (vers 1933), terre cuite, h. 29 cm (1500 €)
- Gilbert Privat (1892-1969), Danseuse (vers 1933), terre cuite, h. 17 cm (1000 €)

La réalisation de ce projet est soumise à l'avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des collections des Musées de France.

Madame le Maire : Je dois dire, puisque dans cette délibération il y a le nom de Léopold KRETZ, que la donation KRETZ dont le musée a hérité, si j'ose dire, est une donation absolument somptueuse, très riche, et qui en fait porte notre musée. Nous sommes le musée, la ville de la sculpture figurative du 20^{ème} siècle grâce à cette donation ! Nous allons travailler à communiquer largement sur cet état de fait, nous allons essayer de travailler aussi pour faire en sorte que les collections et les œuvres puissent être exposées, parce que beaucoup de pièces de différentes collections, et notamment de cette donation KRETZ sont bien sûr encore dans les réserves, et pour moi, il faut vraiment les sortir des réserves pour les montrer à tous. Notre musée prend avec cette donation une dimension encore plus importante puisque les sculpteurs DESPIAU et WLERICK étaient plutôt concentrés sur la première moitié du 20^{ème} siècle et là, nous avons avec KRETZ la sculpture figurative de la deuxième moitié, je crois vraiment que tout le monde ici, dans ce conseil municipal est conscient de l'importance de ce fonds que nous possédons dans ce musée et l'on continue à nous faire des donations.

Y a-t-il des questions ?

Chantal DAVIDSON : Oui, je veux simplement rajouter que les œuvres vont être sorties du musée, et notamment lors des journées du patrimoine. Nous sommes en train d'y travailler.

Où l'exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le don de six œuvres par Mademoiselle Cécile Coutin pour le musée Despiau-Wlérick.

- **Autorise** madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les différents documents ou pièces se rapportant à ce don.

Délibération n°26 :

Don de onze œuvres de Robert Wlérick (1882-1944) au musée Despiau-Wlérick

Rapporteur : Guylaine NAILLY, Conseillère Municipale

Depuis plus de cinquante ans, la Ville de Mont-de-Marsan entretient des rapports privilégiés avec la famille du sculpteur Robert Wlérick (1882-1944) à travers un ensemble de dons d'œuvres de l'artiste d'origine montoise au profit du musée Despiau-Wlérick. Celui-ci bénéficie régulièrement d'œuvres nouvelles complétant de riches collections de sculpture figurative du 20ème siècle et plus particulièrement un ensemble unique d'œuvres, sculptures et dessins, par Robert Wlérick qui constitue le cœur de cette collection.

En 2009, la famille Wlérick propose à la Ville de Mont-de-Marsan un ensemble de onze œuvres en plâtre complétant le fonds déjà conservé au musée Despiau-Wlérick parmi lesquelles le plâtre original de l'Athlète au javelot et celui de la grande version de la Rolande, modèles dont les fontes sont présentées dans le jardin Saint-Vincent.

Afin d'enrichir les collections des musées de notre ville, il est proposé d'accepter le don des œuvres suivantes de Robert Wlérick :

- Athlète au javelot (1938), plâtre original (25000 €)
- Esquisse pour l'Athlète au javelot , plâtre (2000 €)
- Esquisse pour l'Athlète au javelot, plâtre (2000 €)
- Esquisse pour l'Athlète au javelot, plâtre (2000 €)
- Esquisse pour l'Athlète au javelot, plâtre (2000 €)
- Portrait du peintre J. Valuvein (1913), plâtre (1500 €)
- Esquisse pour Eve (1913), plâtre (2000 €)
- Tête de Mademoiselle Meyer (1917), plâtre (1500 €)
- Torse de Zeus – grande version (1941), plâtre (2000 €)
- Rolande – grande version (1944), plâtre (7000 €)
- Malherbe – étude préparatoire (1943), plâtre (2000 €)

La réalisation de ce projet est soumise à l'avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des collections des Musées de France.

Où l'exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le don des onze œuvres précitées de Robert Wlérick
- **Autorise** madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer toute pièce et formalité s'y rapportant.

Délibération n° 27 :

Restauration de vingt-cinq dessins pour le musée Despiau-Wléric – demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d’Aquitaine et du Conseil général des Landes

Rapporteur : Nicolas TACHON, Conseiller Municipal

Reconnu au niveau national comme une référence en matière de sculpture, le musée Despiau-Wléric possède également une importante collection d’œuvres graphiques pour toute la période du 20ème siècle. Nombre de ces œuvres proviennent de fonds d’atelier non encore exploités à ce jour. Afin d’en assurer une bonne conservation, mais également pour pouvoir présenter ces œuvres au public, il convient de pouvoir les faire restaurer.

Depuis plusieurs années, le musée Despiau-Wléric fait restaurer des œuvres de ses collections afin de pouvoir les présenter au public. Le Conservateur des musées propose de faire restaurer un ensemble de vingt-cinq dessins provenant de l’atelier d’Armande Marty (1909-1991).

Le coût total de cette restauration s’élève à la somme maximale de 15000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La réalisation de ce projet de restauration est subordonnée à l’avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des Musées de France.

Dans le cadre de cette restauration, il convient de solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d’Aquitaine et du Conseil Général des Landes, la subvention maximale.

Où l’exposé du rapporteur

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **Approuve** la restauration d’un ensemble de vingt-cinq dessins provenant de l’atelier d’Armande Marty
- **Autorise** madame le Maire ou en cas d’empêchement un adjoint à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d’Aquitaine et du Conseil Général des Landes les subventions maximales pouvant lui être accordées et à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s’y rapportant.

Madame le Maire : Je vous remercie à tous d’avoir patiemment, mais ce n’était pas très long ce soir, épluché cet ordre du jour.

Je voudrais faire une information au conseil municipal, j’en ai parlé un petit peu tout à l’heure. Dans le cadre du plan de relance proposé par l’Etat, une somme de cinq millions d’euros a été prévue dans le plan de relance concernant l’ANRU au niveau national, la ville de Mont de Marsan s’était positionnée, et Monsieur le Préfet vient de me faire savoir que le comité d’engagement a arrêté une enveloppe de 500.000 € pour notre projet ANRU. Les aides seront attribuées au pôle éducatif, à la restructuration de l’îlot commercial, et à l’aménagement de la rue Pierre Benoît. C’est plutôt une

bonne nouvelle à l'heure où l'on recherche des crédits pour faire avancer ce projet sous la meilleure forme. Et puis, si les plans de relance se multiplient, j'espère que les dotations pour la ville se multiplieront aussi ! Voilà, c'est une information que je voulais et que je me devais de vous faire, et si personne n'a d'observation, je lève la séance.
Merci à tous.

La séance est levée à 21 heures.

